Affiché le 19/04/2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIEN

ID: 066-216600825-20220414-2022_D049-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation 08/04/2022

Date Affichage 08/04/2022

Nombres de membres en exercice :11 Nombres de membres Présents : 5 Nombres de membre Absents : 6 Nombre de procurations : 1 Nombre de votants : 6

Séance du 14 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents: DABOUIS N., DOMINGO J.D., LAUBRAY. J, PICHEYRE V.,

Absents excusés: BADIE F., BRILLARD M., CORREIA J., PUJOL D., MIRAN P

Procurations: M.LAUBRAY J à M.PETITQUEUX P

Selon la <u>loi</u> n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 et le <u>décret n° 2021-699 du 1er juin 2021</u> modifié détaillent les

règles applicables.

Le conseil peut valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice est présent. Un membre de l'assemblée peut être porteur de deux pouvoirs.

OBJET DE LA DELIBERATION: PRIX DE VENTE PARCELLE COMMUNALE N°A2866 ET Parcelle N°A2917

Les travaux de viabilisation des parcelles communales sont en cours d'achèvement.

Afin de lancer un appel à candidature pour les futurs acquéreurs, il convient donc de valider le cahier des charges des cessions et déterminer le prix de vente des 4 parcelles en vue de leur vente.

Parcelle 2866 pour 895m2

Parcelle 2917 pour 1070m2

Les parcelles ont été acheté pour un montant de 87 200€, la viabilisation de ces parcelles est estimé à 152 979.74€ HT et une maitrise d'œuvre d'AGT de 11 195.26€ HT soit un prix de revient de 251 375€, pour une superficie de 2011 m².

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur le prix de vente des parcelles. Le prix de vente proposé par la commune à 125 € le m².

Le conseil municipal, après délibération,

CONSIDERANT le prix de revient de l'opération mentionné ci-dessus,

DECIDE de vendre les parcelles au prix de 125€ le m² et de valider le cahier des charges ci-joint, qui sera signé au moment de la vente.

Après avoir OUÏ cet exposé et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal se prononce favorablement,

AUTORISE le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des parcelles à 125 € m². Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Cette délibération annule et remplace la N°2020-D075.

Pour extrait conforme,

Fait à Formiguères, le 14 AVRIL 2022.

P. PETITQUEUX, Le Maire